Module VSS Violences Sexistes et Sexuelles

Le module Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) sur les espaces licenciés du site de la FFTA. Voici l'article disponible dans les « actualités » du site de la Fédération : https://www.ffta.fr/actualites/la-ffta-lance-son-nouveau-module-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles

Vous trouverez ci-après la procédure d'accès à cette formation.

- Ce module est gratuit
- Il se fait en ligne en une ou plusieurs fois
- Il est OBLIGATOIRE pour toute entrée en formation fédérale (cela inclut les formations continues des arbitres et entraineurs).

Comment accéder au module VSS: Procédure détaillée au format PDF.

Procédure concise:

1. connectez-vous sur votre espace licencié FFTA
2. Accédez à la gestion sportive
3. Cliquez sur « inscription à une formation »

- Laissez les dates et cliquez sur lancer la recherche
- Sélectionnez VSS tout en bas de la liste via le bouton « choix »
- Cliquez sur « valider » dans la popup qui s'ouvre PUIS sur « confirmer » qui s'affiche en haut à droite de l'écran
- Vous recevrez un mail (l'adresse mail figurant dans votre espace licencié) mentionnant que votre demande d'accès au VSS a bien été reçue, que l'accès sera activé sous 72h et sera valide sans restriction de temps.

Dans ce mail est présent le lien + code et mot de passe pour accéder à la formation. La formation a lieu sur JSWORLD → Pour ceux ayant déjà un compte (notamment ceux ayant passé l'examen arbitre dessus), c'est votre mot de passe personnalisé qui fonctionne, pas celui présent dans le mail.

From:
https://arc-occitanie.fr/wiki/ - **DocuWiki arc-occitanie.fr**

Permanent link:
https://arc-occitanie.fr/wiki/doku.php?id=ffta:formation:module_vss&rev=1793629611

Last update: **2026/11/02 15:26**